CHARTE DES COMITÉS DE SÉLECTION

38e PRIX DES INCORRUPTIBLES

ENGAGEMENT

**CHAQUE MEMBRE S’ENGAGE :**

* **À lire l’ensemble des livres** proposés par les éditeurs dans son niveau de lecture.
* **À se faire une opinion construite sur chaque ouvrage** et à enregistrer en ligne ses fiches de lecture (points forts et points faibles) mais également à indiquer les livres qui ne lui semblent pas adaptés au Prix des Incos ou au niveau de lecture proposé par l’éditeur. **Les fiches de lecture sont lues par les éditeurs, c’est pourquoi elles doivent être développées et argumentées** tout en respectant le travail de l’auteur et de l’éditeur. Attention, le prix public d’un livre ne doit pas être un critère de sélection.

**VOTRE CONTACT**

Audrey JUMEL

a.jumel@lesincos.com

Tél. : 01 44 41 97 31

* **À établir son classement personnel et à l’enregistrer sur son espace personnel**. Le classement personnel de chaque membre permet d’établir le classement intermédiaire du comité qui sera débattu lors de la réunion finale. Chaque position de titre a une incidence dans le classement.

**CALENDRIER**

**LUNDI 20 OCTOBRE 2025**

Invitation de tous les coordinateurs à notre colloque annuel autour de la lecture.

**D’OCTOBRE 2025 À MARS 2026**

Les comités lisent et débattent pour choisir les livres proposés lors du Prix qui se déroule à partir du mois de septembre suivant dans les structures inscrites (écoles, collèges, lycées, bibliothèques, centres de loisirs).

**DIMANCHE 22 MARS 2026 (INCLUS)**

Date limite pour valider le classement définitif du comité.

**MARDI 31 MARS 2026 (INCLUS)**

Date limite pour rédiger les fiches de lecture.

**MI-AVRIL 2026**

Communication de la sélection définitive. Rédaction d’une synthèse sur la pré-sélection.

Chaque comité fait part de son souhaite de niveau de lecture pour l’année suivante.

Les frais annexes liés à votre déplacement sont entièrement à la charge des structures organisatrices.

* **À ne pas divulguer sur Internet ou les réseaux sociaux les livres en présélection pour le Prix,** par égard pour les auteurs, les illustrateurs et les éditeurs concernés.
* **À ne pas faire circuler les PDF des titres** auxquels vous avez accès dans le cadre des comités de sélection.
* **À respecter les délais fixés par le coordinateur**.
* **À participer aux trois réunions** mises en place par le coordinateur entre octobre et mars.
* **À faire circuler les ouvrages** aux dates fixées par le coordinateur.

**EN PLUS DE CES CONDITIONS, CHAQUE COORDINATEUR DE COMITÉ S’ENGAGE :**

* **À être le relais** entre les membres du comité et l’Association.
* **À enregistrer en ligne le classement définitif du comité avant la date fixée par l’Association**, après une réunion débat où les votes tiendront compte des arguments avancés par les membres pour défendre leurs coups de cœur personnels.
* **À réunir tous les membres de son comité** trois fois entre octobre et mars.
* **À gérer la rotation des livres** au sein de son comité.
* **À transmettre la charte des comités de sélection** aux membres de son comité.
* **À s’assurer que chaque membre respecte les engagements du comité**.
* **À relire les fiches de lecture des membres de son comité** afin de vérifier que les pro- pos sont corrects et constructifs.

CRITÈRES DE PRÉSELECTION ÉTABLIS PAR L’ASSOCIATION

* Le plaisir de la lecture doit être l’enjeu principal.
* Les titres doivent être des œuvres originales de fiction uniquement (pas de documentaires) d’auteurs français ou étrangers.
* Les adaptations d’un texte original sont exclues (ex : contes de Perrault).
* Les tomes 1 d’une série sont acceptés s’ils peuvent se lire de manière autonome. Les tomes suivants sont écartés. Attention à ne pas dévaluer un titre uniquement parce qu’il s’agit d’un tome 1. **Si l’ouvrage vous est présenté, c’est qu’il a été jugé comme répondant aux critères de sélection.**
* Pas de rééditions.
* Pas de théâtre, ni de poésie.
* Pas de livres-CD.
* Pas de BD.
* Pas de livres pop-up.
* Pas d’albums sans texte.
* Le prix public d’un livre ne doit pas être un critère de sélection.

**N.B.** : Si un auteur ou un illustrateur est sélectionné deux fois pour le même niveau, seul le titre qui arrive en tête est conservé. En revanche, les comités peuvent choisir le même auteur/illustrateur pour différents niveaux de lecture.

CONSTITUTION DES COMITÉS

* Les comités sont ouverts à toute personne adulte travaillant en relation avec la littérature de jeu- nesse, l’enseignement, l’éducation ou l’anima- tion. La pertinence d’un comité vient aussi de la diversité des professions qui le composent.
* Chaque comité se compose de six membres mini- mums et de quinze membres maximums.
* Chaque comité a la charge d’un niveau de lecture (Maternelle, CP, CE1, CE2/CM1, CM2/6e, 5e/4e ou 3e/Lycée).
* Chaque comité de sélection change de niveau de lecture tous les deux ans. Toutefois, chaque co- mité est libre de changer de niveau chaque an- née. L’Association essaiera de satisfaire les vœux de chaque comité mais il faudra équilibrer en fonction des niveaux et des départements.
* Les adhérents de l’Association seront informés de l’existence des comités sur le site Internet des Incos (lesincos.com) et pourront contacter directement les coordinateurs via un formulaire.
* Si vous êtes intéressé·e par la création d’un comité, merci de bien vouloir contacter Audrey Jumel (a.jumel@lesincos.com) ou Karine Boyer (k.boyer@lesincos.com).

**N.B.** : Si vous rencontrez un souci avec l’un des membres de votre comité, vous pouvez vous appuyer sur l’Association pour demander conseil.

